

Covid-19 : une prime de 1 500 € pour les entrepreneurs des quartiers prioritaires



De nombreux entrepreneurs dans les quartiers prioritaires ont des difficultés pour avoir accès aux services bancaires, pour contracter des prêts, etc. Selon le ministère de la Ville, la situation pour certains est devenue « extrêmement fragile ». Pour leur apporter un peu d'air, une prime exceptionnelle de 1 500 € va être attribuée à 5 000 entrepreneurs installés dans ces quartiers.

Dans le Vaucluse, 22 quartiers prioritaires sont concernés dans les communes d'Avignon, Le Pontet, Pertuis, Carpentras, Cavaillon, Orange, Sorgues, Monteux, Apt, Bollène, Valréas et l'Isle-sur-la-Sorgue. Cette prime exceptionnelle doit donc permettre aux entrepreneurs, sans salariés et dont l'entreprise a été créée avant le 15 mars 2020, d'abonder leurs fonds propres « pour éviter les cessations d'activités massives dans les quartiers prioritaires dans les prochains mois », précise le ministère de la Ville.

Dans ce cadre, les équipes du réseau associatif de financement des créateurs d'entreprise [Initiative Terres de Vaucluse](#) sont en mesure d'accompagner les entrepreneurs locaux situés dans ces zones.

Pour tous renseignements :



Ecrit par Echo du Mardi le 30 novembre 2020

Le Pontet : 04 90 14 91 91 ou contact@initiativeterresdevaucluse.fr

Cavaillon : 04 90 78 19 61 ou accueil@initiativeterresdevaucluse.fr

Apt : 04 65 30 00 21 ou antenneapt@initiativeterresdevaucluse.fr